

La place des mouvements associatifs et militants dans la lutte contre les inégalités sociales de santé

Table des matières

1. Présentation de la Fondation Solimut Mutuelle de France et de l'appel à projets	2
2. Modalités du financement	2
3. Modalités du dépôt de dossier	2
4. Présentation de l'axe de recherche : les effets des mouvements militants et associatifs sur les inégalités de santé et de genre	3
La place des milieux militants et des associations dans la lutte contre les inégalités sociales de santé	3
Champs disciplinaires	5
5. Le fonctionnement des crédits	5
6. Critères d'évaluation	6
7. Calendrier	6

1. Présentation de la Fondation Solimut Mutuelle de France et de l'appel à projets

Solimut Mutuelle de France à travers sa Fondation a pour objet de promouvoir et de développer, toute action à caractère sanitaire, social et d'innovation dans le cadre de la réduction des inégalités, l'accès à la santé pour tous, et la continuité des soins.

Parmi les différents dispositifs de financement et de soutien de la recherche et des initiatives d'acteurs de l'économie sociale et solidaire, la Fondation Solimut Mutuelle de France met en place son premier appel à projets. Celui-ci est destiné à soutenir ou développer un projet de recherche original dans le champ des inégalités sociales de santé sous le prisme du genre.

Les structures qui peuvent candidater : universités, associations publiques ou privées, organisations de l'ESS, centres de santé, administrations publiques à caractère scientifique.

2. Modalités du financement

La Fondation Solimut Mutuelle de France apporte son soutien pour les projets portant sur les inégalités sociales de santé et de genre par un financement de 18 mois. Elle financera à hauteur de 40 000 euros, un à deux projets de recherche.

En retour, la Fondation attend de la part du lauréat dans le délai de 18 à 24 mois :

- Deux rapports intermédiaires (1 à 6 mois, et 1 à 12 mois)
- Un rapport final
- La mention du soutien de la Fondation Solimut Mutuelle de France lors de communication orale ou écrite sur le projet soutenu, que ce soit dans l'espace scientifique (un article scientifique, un poster dans un congrès scientifique, une communication, etc.) ou médiatique (la presse écrite ou en ligne, la participation à des salons, etc.).

La Fondation ne prendra pas en charge les frais de publication, ni les coûts de valorisation des projets (congrès, édition, etc.).

Les crédits de recherche sont accordés pour une durée de 18 mois à partir de la date de signature de la convention. Ce délai peut être exceptionnellement étendu à 24 mois maximum sur demande argumentée et après avis motivé de l'instance concernée.

3. Modalités du dépôt de dossier

Le dossier de candidature doit être envoyé par mail avant **le 8 janvier 2027**. Il doit comprendre :

- Le formulaire de candidature, dont le détail des lignes de dépenses prévues au budget demandé, le projet de recherche sur 15 pages maximum, détaillant la problématique, la méthodologie et les questions de recherches et un calendrier prévisionnel de réalisation des travaux.
- Le CV du porteur de projet
- Une grille budgétaire présentant le détail des dépenses

Une équipe candidate ne peut présenter qu'une seule demande dans le cadre de cet appel à projets. Si elle a déjà été soutenue par la fondation, elle doit avoir clôturé ses précédents engagements.

Les projets considérés comme « Hors Champ » de l'appel à projets ne sont pas expertisés. Aucun dossier partiellement complété ou ne respectant pas les formats demandés ne sera traité.

4. Présentation de l'axe de recherche : les effets des mouvements militants et associatifs sur les inégalités de santé

Les inégalités sociales de santé correspondent aux différences et aux écarts en matière de santé observés entre différents groupes sociaux, à l'échelle d'un pays ou dans une perspective internationale. Elles renvoient à des phénomènes socialement distribués selon les principales stratifications de la société : chaque catégorie sociale présente des niveaux de mortalité et de morbidité différenciés, les catégories les plus favorisées bénéficiant globalement d'un meilleur état de santé que les catégories les plus défavorisées. Désignées sous le terme de « gradient social de santé », ces inégalités ont d'abord été analysées au prisme des classes sociales, avant que les travaux de recherche ne mettent en évidence le rôle d'autres déterminants sociaux, tels que le genre, l'âge, le niveau de diplôme, le territoire, la nationalité ou encore le handicap.

La Fondation Solimut Mutuelle de France souhaite ainsi poursuivre son soutien aux travaux de recherche consacrés à la compréhension des inégalités sociales de santé. Ces recherches ont vocation à alimenter les réflexions de la Fondation et, plus largement, de l'écosystème d'intérêt général dans lequel elle s'inscrit, afin de contribuer à la réduction de ces inégalités.

Il est attendu des candidats qu'ils proposent un projet de recherche portant sur les effets et les influences des mouvements associatifs et militants sur les inégalités sociales de santé. Les projets pourront notamment analyser la manière dont ces engagements collectifs participent à la production, à la réduction, à la mise en visibilité ou à la reconfiguration des inégalités sociales de santé.

Une attention particulière sera portée aux recherches qui appréhendent les inégalités de santé dans leur complexité et leur diversité, en tenant compte de leur articulation avec d'autres déterminants sociaux, tels que l'âge, les conditions socio-économiques, le handicap, les appartenances territoriales, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou encore la nationalité.

La place des milieux militants et des associations dans la lutte contre les inégalités sociales de santé

Pour cette troisième édition, la Fondation Solimut Mutuelle de France souhaite déplacer la focale de recherche des politiques publiques de santé vers les acteurs collectifs qui participent à leur élaboration, leur mise en œuvre, leur contestation ou leur transformation. Elle invite ainsi les chercheurs en sciences humaines et sociales à interroger les effets et les influences des mouvements associatifs et militants sur les inégalités sociales de santé et de genre.

Cet appel entend appréhender les engagements collectifs dans leur diversité, depuis les mobilisations contestataires ou idéologiques jusqu'aux formes les plus institutionnalisées de représentation, telles que les fédérations associatives, les organisations de patients ou la mutualité. Une attention particulière pourra être portée aux effets de l'engagement sur les trajectoires individuelles des militants, bénévoles comme salariés, aux processus de professionnalisation du militantisme, aux relations entre collectifs et aux formes de coordination qu'ils développent, ainsi qu'à leurs interactions avec les institutions publiques et les dispositifs de financement.

Les projets pourront également interroger la place des associations et des collectifs militants dans les processus de décision et de gouvernance en santé, ainsi que leur contribution à la redéfinition des formes contemporaines d'intervention de l'État social. Dans une perspective socio-historique, ils pourront enfin analyser les transformations des répertoires d'action, des modalités d'engagement et des formes organisationnelles du militantisme sanitaire.

L'appel est ouvert à des recherches mobilisant des approches disciplinaires et méthodologiques variées, dès lors qu'elles permettent de mieux comprendre comment les engagements associatifs et militants participent à la production, à la réduction ou à la reconfiguration des inégalités sociales de santé et de genre.

Les projets attendus devront impérativement porter sur le territoire français (échelle locale et nationale).

À titre indicatif et de manière non exhaustive, les projets pourront s'intéresser aux engagements associatifs et militants dans les champs suivants :

- La santé des femmes et les droits sexuels et reproductifs : interruption volontaire de grossesse, accès à la procréation médicalement assistée, pathologies gynécologiques, santé menstruelle, situations de précarité et de vulnérabilité, etc. ;
- Le handicap physique, psychique ou mental : enjeux d'inclusivité, parcours de soins, scolarisation, dépistage, accès à l'information et à l'éducation à la sexualité, etc. ;
- Les processus de priorisation et de régulation des prises en charge : catégorisation et objectivation des publics, hiérarchisation des besoins de soins, allocation des ressources en situation de crise (épidémies, conflits, catastrophes) ou dans l'organisation ordinaire du système de santé ;
- La santé mentale, notamment des publics jeunes : prévention du suicide, accès aux soins psychiques, prise en charge des souffrances psychiques et inégalités sociales de santé mentale ;
- Les activités physiques et sportives, y compris les activités physiques adaptées (APA) : diffusion des normes de « santé active », réceptions et appropriations par les publics, modalités de prescription et de mise en œuvre ;
- Les inégalités territoriales de santé : quartiers prioritaires de la politique de la ville, espaces ruraux, déserts médicaux, départements, régions et collectivités d'outre-mer, etc. ;
- La santé des personnes ayant une orientation sexuelle non hétérosexuelle ou une identité de genre non cisgenre : santé communautaire, accès aux soins, discriminations et parcours de santé ;
- Les politiques du vieillissement et, plus largement, les politiques de santé ciblant des catégories d'âge spécifiques : autonomie des personnes âgées, politiques de jeunesse, enjeux liés aux catégories d'âge insuffisamment prises en compte par l'action publique ;
- Les effets du recours aux dispositifs numériques dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'appropriation des politiques de santé ;
- Les maladies chroniques : diabète, cancers, maladies cardiovasculaires, affections de longue durée, maladies inflammatoires chroniques, et plus largement les enjeux liés aux parcours de soins et aux formes de reconnaissance institutionnelle.
- Les associations de patients et d'usagers du système de santé : rôle dans la réduction ou la mise en visibilité des inégalités sociales de santé et de genre, représentation des publics concernés, production de savoirs expérientiels, participation aux dispositifs de démocratie en santé et contribution à la définition des priorités de santé publique.

Ces objets pourront être appréhendés à partir de différents niveaux d'analyse (trajectoires individuelles, organisations, mobilisations collectives, action publique, etc.) et selon des perspectives disciplinaires et méthodologiques variées.

Champs disciplinaires

L'appel à projets s'adresse aux sciences sociales ayant une dimension empirique, avec des méthodes de recherche qualitative, quantitative ou mixte. Plus particulièrement, les disciplines concernées sont : la sociologie, l'anthropologie, l'économie, la psychologie, l'histoire, la démographie, la géographie, la science politique, les sciences de l'éducation ou les sciences de l'information et de la communication. Les disciplines de la santé mobilisant les méthodes des sciences sociales peuvent répondre à l'appel : sciences infirmières, santé publique, épidémiologie sociale, etc.

5. Le fonctionnement des crédits

La Fondation Solimut Mutuelle de France respecte les principes mis en œuvre depuis sa création concernant les modalités financières de soutien aux projets de recherche médicale appliquée. Elle ne procède pas au versement de fonds mais règle directement sur présentation de factures visées par le porteur de projet.

Elle accepte toutefois par dérogation de procéder à un versement de fonds pour les trois premiers mois concernant les dépenses liées aux ressources humaines (salaires, peu importe le type de contrat, qu'il soit créé pour le projet ou préexistant) sur pièces justificatives (contrat de travail, justificatif de paiement). Pour les mois suivants, la Fondation transmet les fonds sur présentation des justificatifs, ils peuvent être transmis de manière régulière ou sur la fin du projet.

La totalité des factures doit être rendue 1 mois maximum après la fin de la convention. Au-delà, les factures ne seront pas honorées. L'ensemble des factures doit être daté à la période couverte par la convention. En dehors de cette période, les factures ne seront pas honorées. La Fondation accorde essentiellement des crédits de fonctionnement pour la réalisation d'un projet.

Utilisation des crédits :

- La gestion et le traitement administratif des crédits de recherche étant assurés en direct par la Fondation Solimut, la Fondation ne finance pas les frais de gestion ;
- Si le budget comporte une ligne de dépense ressources humaines, la fondation pourra participer aux frais de gestion sur cette ligne à hauteur de 7% maximum ;
- Selon la nature du projet, la part des crédits pouvant être affectée au remboursement de temps de personnel de recherche spécifiquement dédié à la réalisation du projet sera évaluée ;
- Une partie seulement des crédits peut exceptionnellement être affectée à l'achat de matériel de recherche spécifique au projet sur avis motivé ;
- Tout achat de matériel faisant l'objet d'un amortissement, demeure la propriété de la Fondation Solimut qui le met gracieusement à disposition de l'équipe de recherche pour la durée du projet. Cet achat est susceptible d'être récupéré par la Fondation en fin de conventionnement ;

- La Fondation ne finance pas de matériel bureautique. La Fondation finance des outils machine ou des équipements informatiques particulier pour tous les types de recherche ;
- Les crédits non dépensés à la date de fin de convention seront réaffectés à d'autres projets de recherche. La Fondation ne pratique pas le principe du reliquat. Le non-usage de tous les crédits n'est pas préjudiciable pour une demande de financement ultérieure.

6. Critères d'évaluation

La sélection s'effectuera selon les critères suivants :

- La qualité du dossier présenté dans son ensemble (présentation générale du projet et de l'équipe)
- La cohérence du projet avec le thème de l'appel à projets et l'originalité de l'objet de recherche ou de la méthode mobilisée
- Le caractère empirique de la recherche
- La durée de la recherche pour laquelle le budget est demandé
- La faisabilité du projet (résultats développés, co-financements, environnement scientifique, etc.)
- Adéquation du budget, des moyens humains et du calendrier aux objectifs du projet

7. Calendrier

ÉTAPE 1	Lancement de la campagne d'appel à projets	29 octobre 2026
ÉTAPE 2	Date de fin de réception des dossiers de candidature	Vendredi 8 janvier 2027
ÉTAPE 3	Sélection par comité d'expert	Février 2027
ÉTAPE 4	Sélection des projets par le comité de gestion	Mars 2027
ÉTAPE 5	Transmission de la sélection des projets aux candidats et rédaction de la convention	Début avril 2027
ÉTAPE 6	Lancement du projet	A partir d'avril 2027